

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix huit septembre à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTRHE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 10 septembre 2014.

Etaient présents :

Mme MOTHRÉ, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CÉDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, M. FOY, Mme FOURNOL, M. PIGOT, M. GUILLOT, M. CHMIEL, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

Excusés :

M. DUBLINEAU donne pouvoir à M. DORÉ

Secrétaire de séance : M. Simon PIGOT

Mme le maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Elle invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. BIRBAUM, élu depuis 1959, maire de la commune de 1974 à 2001 et décédé le 25 août.

Elle salue son engagement sincère et vrai et sa grande présence au sein de la commune.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 26 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

II– INDEMNITE DE CONSEIL ALOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer pour le versement, au comptable du Trésor, de l'indemnité de conseil qui s'élève en 2014 à **270,53 €**. Le décompte de l'indemnité est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Pour information, cette indemnité ne concerne que les 8 premiers mois de l'année, M. Gilles LEJEUNE ayant quitté ses fonctions fin août.

Madame Martine LAVALLETTE le remplace depuis début septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de verser à Monsieur Gilles LEJEUNE, Receveur municipal, l'indemnité de conseil qui s'élève à 270,53 €.

III- MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Lors du conseil municipal du 26 juin dernier, le tarif de location de la salle Pasteur a été voté.

Afin de permettre l'encaissement, la régie de recettes doit être modifiée et élargie.

Le maire a donc pris un arrêté modifiant la régie de recettes pour permettre l'encaissement de la location de cette salle par le régisseur de recettes.

IV- ADHESION AU MARCHE D'INVENTAIRE DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC

Le SDESM propose à la commune un marché visant à réaliser un inventaire du mobilier de l'éclairage public afin de faciliter l'instruction des dossiers de subventions et d'enfouissement.

Aucune participation financière n'est demandée.

Le SDESM s'engage à partager avec la commune la propriété et l'usage des données collectées, notamment en lui accordant un accès inconditionnel et permanent à son portail web SIG (Système d'Information Géographique).

Le conseil municipal doit décider ou non de déléguer au SDESM le financement, l'organisation, l'attribution et le suivi d'une consultation visant à sélectionner un prestataire chargé d'inventorier et de géo localiser le mobilier Eclairage Public de la commune, selon un calendrier qui débutera en février 2014 et s'achèvera en octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADHERE au marché visant à réaliser un inventaire du mobilier éclairage public

V- MOTION CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Madame le Maire expose au conseil municipal le problème engendré par l'invasion des chenilles processionnaires du chêne et du pin dans le département.

Des familles, de plus en plus nombreuses sont concernées, les agents techniques de la commune ont également été touchés cet été. Ils ont dû se rendre chez un médecin et suivre un traitement médical. Le parc du gymnase communal est fermé par arrêté municipal.

Devant la gravité du phénomène et en raison du coût des traitements nécessaires, Madame le maire propose de rejoindre l'action de nombreuses communes Seine-et-Marnaises en votant une motion relative à la non action de l'Etat face aux problèmes engendrés par l'invasion de chenilles processionnaires du chêne et du pin dans le département de la Seine-et-Marne, dont voici la teneur :

La commune de FONTAINE-LE-PORT demande expressément aux différentes instances concernées :

- **La reconnaissance des problèmes sanitaires et environnementaux** engendrés par la présence des chenilles processionnaires urticantes du chêne et du pin dans la région Ile de France, et notamment dans le département de Seine-et-Marne.
- **La mise en place d'un plan d'actions global et rationalisé** afin d'éviter des initiatives individuelles pouvant entraîner une dégradation de l'environnement.

- **La prise en charge financière et technique** des traitements nécessaires afin d'éradiquer ce fléau que les populations subissent depuis maintenant cinq ans, et ce **de façon urgente.**
- **Une intervention rapide** pour empêcher la progression géographique de cette invasion sur l'ensemble du territoire.
- D'effectuer partout où il se doit **un traitement préventif lors des périodes de reproduction.**
- **Une diffusion des informations** destinées à la population décrivant les différents symptômes liés à ce phénomène et les mesures préventives à respecter.
- **De diffuser ces mêmes informations à tous les professionnels de santé humaine et animale** qui, pour certains, semblent ne toujours pas prendre en compte cette catastrophe sanitaire et proposent à leurs patients des traitements inadaptés engendrant des retards de soins non négligeables et dangereux.
- **La mise en place d'un numéro vert** mis à disposition du public pour répondre aux interrogations et aux inquiétudes des citoyens.

Cette motion sera envoyée à :

Madame la Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,
 Madame la Ministre de l'Ecologie,
 Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
 Monsieur le Préfet de la Région Ile de France,
 Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
 Mesdames et Messieurs les parlementaires Seine-et-Marne,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,
 Mesdames et Messieurs les Représentants de la France au Parlement Européen,
 Mesdames et Messieurs les directeurs des services de : ARS, DDT, DDPP, ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la motion relative à la non action de l'Etat face aux problèmes engendrés par l'invasion de chenilles processionnaires du chêne et du pin dans le département de la Seine-et-Marne

M. FOY explique que ce phénomène n'est pas nouveau, notamment dans le sud de la France où les habitants s'y sont accommodés en ayant un comportement adéquat. Il faut informer la population, l'alerter, tout en ne dramatisant pas.

Le Maire informe que sur la commune de Fontenailles les assistantes maternelles ne peuvent plus sortir les enfants dans les jardins, les habitants ne profitent plus de leur jardin (problèmes urticants, respiratoires ...).

VI- INFORMATIONS DIVERSES

1 juillet : SDESM - une demande de renforcement de réseau sur armoire des Mézières a été faite.

Il sera nécessaire de changer les poteaux rue des sablons avec angle de Bellevue.

Nous avons été vigilants pour que les poteaux soient réinstallés en limite séparative et non plus près des portes ou portail des riverains.

Les travaux ont débuté la seconde semaine de septembre.

2 juillet : Madame Sautreau avait attiré mon attention dès notre installation en avril 2014 considérant qu'il y avait urgence à rencontrer Mr Martinez, agriculteur sur la Coudre pour lui demander de remettre rapidement en état les points désignés ; Compte tenu des travaux agricoles, un RV a été convenu pour le 2 juillet avec Mr Martinez sur place à la Coudre, un courrier de confirmation suite à cet entrevue lui a été adressé pour

- donner un coup de lame sur 20 à 25 m d'ornières sur le chemin menant à la mare au coq, (se fera vers la rentrée avec un engin agricole avec lame)

- aplatir les galets qu'il a mis en remblai des trous sur le chemin communal,

- passer un coup de broyeur sur les chemins communaux à la coudre,

- élaguer 3 ou 4 branches qui dépassent de 2 m environ en bordure de chemin vers Barbeau.

Il est regrettable que ce dossier n'ait pas été porté en amont par l' élu responsable de l'environnement avant mars 2014.

3 juillet : RV avec Véolia eau - compte tenu de l'échéance du contrat de l'eau à décembre 2014 et qu'aucune démarche n'a été anticipée un an auparavant pour mettre en place la procédure de révision, appel d'offres etc ...il nous faut signer un avenant d'un an.

Il nous faut mettre la procédure de révision du contrat de l'eau en place dans les 2 mois à venir,

Il devra figurer sur ce nouveau contrat, le télé relevage des compteurs, changement des Compteurs de + de 15 ans ...

Nous avons demandé un compte rendu de vérification des canalisations, bon rendement de réseau (90%) + que la moyenne nationale qui est entre 80 et 85 %.

Bonne qualité de l'eau

Il sera à prévoir au budget 2015 la vidange du réservoir , pour un montant d'environ 5000€.

8 juillet : Un devis pour réfection du barrage / pont du ru a été transmis au Syndicat du Rû du Chatelet. Le devis vient d'être signé et les travaux de réfection vont se faire dans la foulée.

18 juillet : Rencontre en mairie avec l'ONEMA (police de l'eau) suite à une 3^{ème} pollution du Ru sur un seul mois. Des analyses sont toujours en cours.

Par ailleurs, le technicien m'a informé que la retenue du barrage n'apportait plus l'oxygénation suffisante et nécessaire pour les poissons compte tenu des déchets qui y stagnent.

A aujourd'hui le barrage ne sert plus sinon à retenir l'eau à cet endroit pour rien, les techniciens de l'ONEMA suggèrent d'envisager de réfléchir à une étude de restauration hydro morphologique.

Voir pour retirer le barrage , suppression ou non du vannage ? - le pont resterait.

Le niveau d'eau du Ru pourrait ainsi être plus fluide sur l'ensemble de son cheminement et les déchets ne resteraient plus stagnants à cet endroit.

D'autre part, nous avons le lavoir inondé depuis février, et de + en + inondé, j'ai interpellé VNF qui m'a répondu que le niveau de la Seine était toujours le même,

A ceci prêt qu'une marque en bord de seine chez un riverain marque + 15 à 20 cm.

A priori il n'y a aucuns travaux sur les écluses vers Montereau ou Chartrettes,

Un courrier sera envoyé à VNF sur cette question.

9 Juillet : Réunion avec le responsable de la restauration scolaire avec Mme Pauchet, nous avons demandé une meilleure qualité de la viande (porc et bœuf) .

A partir d'octobre il y a possibilité de mettre un potage 1 fois / semaine, cela est très demandé

Les dames de cantine reçoivent les compliments d'OCRS sur leur sérieux dans les commandes et les tests effectués chaque jour, les gardes de repas tests.

10 juillet : Rendez vous avec GRDF qui nous informe qu' à partir de 2015, une convention sur 20 ans sera signée avec la commune les relevés se feront uniquement par télé relevage.

A cet effet, GRDF fera une demande pour l'installation d'une pose d'antenne transmission (onde de basse fréquence) au point le + haut avec 2 coffrets dont un relais + 1 antenne de 30 cm. Le tout couvrira sur un rayon de 1 km 500 via GPRS vers le national.

Les factures pourront être envoyées sur mail ou sur portable de l'abonné.

17 juillet : Le plafond de la cave de la mairie est tombé, sous le bureau de la comptable, tout a été étayé, les poutres sont vermoulues – un devis a été demandé – impossible de faire un dossier assurance cela ne vient pas d'infiltrations d'eau.

15 septembre : découverte du plafond tombé dans le local des compteurs électrique salle des fêtes, à priori celui-ci serait tombé depuis presque 2 à 3 ans.

Mme Noguera assure gracieusement l'entretien, le fleurissement de l'église, utilisant ses propres produits d'entretien. J'ai considéré que comme il était octroyé une prime annuelle à Mr Perret pour l'ouverture de l'église, il serait normal que la mairie fournisse les produits d'entretien, sceau - balai et cire et un aspirateur.

Mi juillet : des devis ont été demandés pour réfection ou travaux de voirie,

- le trottoir raviné au dessus de la poste,
- parking de la gare,
- raquette de retournement rue de la foret
- réfection voirie et bouchage de trous sur le village, etc ...

Juillet : Rencontre avec le receveur de la poste de Bois le Roi et le directeur du service patrimoine

Trop peu d'opérations sont faites au guichet, au vu des énormes restrictions budgétaires prévues par l'Etat sous les 2 ans à venir, la poste serait susceptible de fermer sous 2 ans.

J'ai rappelé la désertification du service public de nos communes rurales, mis en avant l'ouverture d'un second commerce, informé de la réhabilitation de logements sur Massoury, la division des propriétés, les nouveaux arrivants etc Les arguments ont été entendus.

Une information sera faite sur le prochain portifontain, il faut pouvoir compter sur nos administrés pour aller y effectuer des opérations postales. Il y va de la survie de la Poste à Fontaine.

Lors des fortes chaleurs de juillet, un appel téléphonique à été adressé aux personnes seules, malades pour savoir quels étaient leurs besoins en courses, médicaments

Deux personnes m'ont fait part de besoins au niveau des déplacements vers des hôpitaux ou pharmacie. Des chèques transports (opération CC Pays de Seine ont été transmis)

28 juillet : livraison du tracteur - il est assuré

On attend toujours l'immatriculation du tracteur,

Nous avons reçu une carte de remerciements de la famille de Monsieur Guillot suite au décès du papa de Jacques, conseiller municipal, délégué aux ressources humaines.

AOUT /

6 aout : RV avec Eiffage - nous avons fait un tour d'horizon du contrat, nous avons redemandé à Mr Cappelaere les plans de réseaux EP sur la commune.

Les plans souterrains éclairage public pourront cependant être demandés au SDESM.

La gestion du patrimoine est assurée par fléor : relevé – définir le réseau aérien et souterrain

SDESM peut donner l'historique des rues faites à SOBECA qui intervient maintenant en sous

Traitance.

Un listing sera fait pour les horloges astronomiques, il sera revu l'interaction jour / nuit,

Aucun programme ne serait mis en place pour 2015 en réfection lampes basse conso.

Il sera revu à la baisse l'intensité du parking de la gare.

12 aout : Le SMICTOM demandé que soit élagué de suite les arbres avenue des Prunus, Une réponse négative a été apportée dans l'immédiat, d'une part, il faudra attendre les élagages prévus à l'automne et d'autre part, les camions circulent au milieu de la route pour la collecte je ne vois pas ce qui gêne pour la collecte.

Un rendez vous devrait être confirmé pour une visite sur place avec le SMICTOM et VEOLIA.

Ce problème de ramassage de bacs ne pose aucun problème à l'équipe du jeudi, à suivre.

Des questions seront abordées telles que,

- non ramassage de bacs moitié pleins,
- collecte de bacs oubliés ...

Mi - Aout : Signature de la convention de salage pour 3 ans avec l'entreprise SAUVE.

Nous mettrons au portifontain la carte de fontaine avec les rues prioritaires de déneigement.

Fin Aout : Rencontre avec une entreprise de Machault qui intervient par convention pour le SDESM et qui propose aux communes des peintures en **trompe l'œil sur les postes de transformation** électrique, c'est plutôt bien fait – le trompe l'œil peut être personnalisé,

Le cout est d'environ 2 000 € par transfo pris en charge à hauteur de 70 % par le SDESM

Ce point sera évoqué lors de la commission travaux, les transfos rue de Bellevue et rue des passes loups sont toujours pleins de graffitis cela pourrait répondre à ce problème visuel.

SEPTEMBRE :

5 septembre : RV avec TDF qui fait une proposition d'achat du terrain château d'eau.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle ne donnera pas suite à cette demande.

9 septembre : RV avec une responsable du conseil général pour la convention DPU nous informant que l'échéance est largement dépassée, ce dossier devait être fait en 2012, une réunion a eu lieu le 11 décembre 2011 en mairie et le dossier n'a pas été mené par la précédente municipalité. A nous de faire.

L'ARS avec la loi sur l'eau impose aux communes disposant d'un captage d'eau de signer une convention DPU et à mettre en place le processus étude environnementale.

- étude dans un périmètre rapproché
 - étude dans un périmètre éloigné
 - détermination de l'aire de captage,
 - il nous faut un hydrogéologue pour le calcul et les détails de l'influence des pollutions,
 - prescriptions – réglementation
 - comment éviter les pollutions
 - diligenter un bureau d'étude pour prescriptions et avis,
 - nous serons assistés par la DDT sur la procédure administrative (j'espère que c'est compris dans le prix)
 - projet de périmètre soumis à enquête publique
 - arrêté du Préfet d'utilité publique
- N'oublions pas que nous avons la voie de chemin de fer au dessus,

En cas de travaux : nous pouvons espérer (!) peut être une subvention pour la mise aux normes

30 % possible de l'agence de l'eau (mais pas sure) pour la sécurisation

Une fois tout terminé, l'arrêté du Préfet prévaut et sera intégré à notre POS / PLU

Dans un premier temps la responsable CG 77 nous présente le dossier comme pris en charge à 100 %

Mais un mail adressé 48 h plus tard nous informe que 30 % environ resterait à notre charge. Ce point sera évoqué en commission, ce sera encore un cout financier de 15 ou 20 000 € pour la commune. Pondre des lois tous les matins, tout le monde peut le faire surtout lorsqu'il faut faire payer ' les autres ' un jour ou l'autre, les communes ne pourront plus payer ces contraintes, les études – mises aux normes qui leur sont demandées.

RV avec la ligue de protection des oiseaux concernant les nids d'hirondelles situés au dessus de l'entrée de l'école coté place de la Poste et au dessus de l'entrée du logement et de la Poste.

Nous restons en attente de RV auprès de la maison de l'environnement et de l'assoc. Pie verte.

Autres infos :

Amendes de Police : le dossier transmis fin 2013 pour un programme de stationnement rue de la Coudre vient de revenir pour non-conformité aux règles et instructions en vigueur. Un RV est pris avec le responsable de l'ART pour revoir sérieusement ce dossier.

Rapport du SDIS suite au contrôle de visite des points d'eau sur la commune, beaucoup d'anomalies sur l'ensemble des bornes et il ne s'agit pas que de la peinture à faire ! Ce sont des problèmes de pression insuffisante, de débit ou de capacité insuffisante, manque des bouchons obturateurs etc ... Une seule borne est à prévoir en remplacement, celle de la rue Michelis.

Assainissement collectif : une réunion publique se tiendra avant fin octobre pour les riverains Michelis / Quai René Richard en présence des techniciens et responsables de l'étude. Un courrier a été reçu du CG 77 rappelant que le quai est en zone inondable.

Résultats analyse de l'eau à la consommation humaine : conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Logement de la Poste : une personne le demande en location, les rendez vous sont pris pour une estimation des Domaines et d'une agence immobilière. Sera revu en commission.

Une lampe sera installée sur un candélabre rue de la Porte Cavalière.

Lecture est donnée d'un courrier reçu par Mme Laboureur riveraine de la Coudre pour remercier la mairie quant à l'entretien des chemins sur le hameau. Ce qu'elle n'a pas connu depuis 10 ans qu'elle est habitante.

Accueil enfants de moins de 3 ans : 2 ou 3 familles demandent à inscrire leurs bouts de choux pour la rentrée de janvier 2015.

Cette question sera étudiée, Mme Heuzé informe que le dortoir des petits est saturé ce qui risque de poser problème pour l'accueil de la sieste, elle se charge de ce dossier.

Accueil de la délégation slovaque du 25 au 29 septembre.

Accueil officiel en mairie le dimanche à 18 h suivi de l'apéritif. Présence des élus souhaitée.

Quelques dates à retenir :

- **11 novembre - messe à Fontaine le Port – commémoration.**
- **20 novembre – 20 h30 - prochain conseil municipal.**
- **18 décembre – 19 h - Noël Communal.**

Mme le Maire clôt la séance à 22 heures 25.

Le Maire,

Béatrice MOTHRE